



SICTOM

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du jeudi 17 décembre 2015

DLB 2015/067

L'an deux mille quinze et le jeudi 17 décembre à 17h00, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Date de la convocation : vendredi 11 décembre 2015

Affichage de la convocation : vendredi 11 décembre 2015

Nombre de membres en exercice : 99

Présents : Christian ALLEMANY, Christine ANTOINE, Jean-Marie AT, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Louis BENTAJOU, Louis BORRAS, Philippe BOUCHE, Rémi BOUYALA, Olivier BRUN, Michel CARAYON, Louis CARME, Anne-Marie CAUVY, Bernard CHAUD, Gérard COMBES, Adam DA SILVA, Norbert ETIENNE, Philippe FAURE, Robert GAIRAUD, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Philippe HUPPE, Muriel ICHER, Paul ISARD, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Sylvie KLEIN, Jean-Pierre LAMBERT, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Marion MAERTEN, Dominique MARCOS, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Richard NOUGUIER, Jean-François BARRACHINA, Jean-Claude RENAU, Daniel RENAUD, , Alain RYAX, Michel SALLES, Annick SATGER, José SATORRE, Bernard SAUCEROTTE, Edgar SICARD, Robert SOUQUE, Michel TRINQUIER, Pierre USACHE, Emmanuel VILLANEUVA, Alain VOGEL-SINGER.

Absents excusés : Annie ROUGEOT, Claude VISTE, Pierre MARHUENDA, Christian THERON, Antoine BARXIAS-CASTIES, Christophe THOMAS, Louis BENTAJOU, Gérard MILLAT.

Secrétaire de séance : Sylvie KLEIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics

Objet : Programme d'acquisition de structures de collecte enterrées

Le SMICTOM a décidé d'accompagner les communes dans leurs demandes d'équipements en structures enterrées pour la collecte des ordures ménagères.

Monsieur le Président sollicite l'avis du Comité Syndical pour engager l'acquisition de structures enterrées via un appel d'offres ouvert à bons de commande. Ce marché sera passé sans mini ni maxi. Le montant annuel est estimé à 100 000 € HT.

Il expose la nécessité de lancer ce marché qui vient s'adosser à la politique d'installation de structures enterrées dans les cœurs de ville par exemple, et dans le contexte de conventions à signer entre le SICTOM et les communes intéressées par cette démarche.

Monsieur le Président propose que la durée du marché soit de 1 an renouvelable 3 fois. Ainsi, le montant total du marché est estimé à 400 000 € H.T

Reçu le 29/12/2015

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

AUTORISE Monsieur le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert selon les indications exposées plus haut.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.



Pour le Président,

Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 28/12/2015 et de sa publication le 28/12/2015

A Nézignan l'Évêque, le 28/12/2015